1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21 **ou date de début** **date de fin**

CHARGES	MONTANT[7]		PRODUITS	MONTANT[7]	
60 - Achats	0	€	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	0	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	**73 – Dotation et produits de tarification**	0	€
Achats d'études et de prestations de services	48000	€	**74 – Subventions d'exploitation (8)**	0	€
Achats de matériel, équipements et travaux	1000	€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€	ADEME (NATIONALE + PACA)	63800	€
Achats de marchandises		€	DREAL PACA	10 000	€
Autres achats		€	GPMM/ASCOFIELDS	3000	€
61 - Services extérieurs	0	€	Région(s) (à *préciser*)		€
Sous-traitance générale		€	REGION SUD	42600	€
Redevances de crédit-bail		€			€
Locations mobilières et immobilières		€	Département(s) (à *préciser*)		€
Charges locatives et de copropriété		€			€
Entretien et réparations		€			€
Primes d'assurances		€	**TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires**	35000	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques…)		€	- Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	10000	€
62 - Autres services extérieurs	0	€	- Territoire Marseille-Provence		€
Personnel extérieur		€	- Territoire du Pays d'Aix		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		€	- Territoire du Pays Salonais		€
Publicité, information et publications		€	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	- Territoire Istres-Ouest Provence	25000	€
Déplacements, missions et réceptions	5000	€	- Territoire du Pays de Martigues		€
Frais postaux et de télécommunications		€	Communes (à *préciser*)		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc…)		€	Mairies de Fos et Port St Louis du Rhône	6000	€
63 - Impôts et taxes	0	€			€
Impôts et taxes sur rémunérations		€			€
Autres impôts et taxes		€	Organismes sociaux (détailler) :		€
64 - Charges de personnel	0	€	Fonds européens		€
Rémunérations du personnel	148000	€	L'agence de services et de paiement		€
Charges sociales		€	Autres établissements publics		€
Autres charges de personnel	3400	€	Aides privées	50000	€
65 - Autres charges de gestion courante	0 10000	€	**75 – Autres produits de gestion courante**	0	€
66 - Charges financières	0	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
67 - Charges exceptionnelles	0	€	**76 – Produits financiers**	0	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	0	€	**77 – Produits exceptionnels**	0 5000	€
			78 – Reprises sur amortissements provisions	0	€
69 - Impôts sur les bénéfices	0	€	**79 – Transfert de charges**	0	€
TOTAL DES CHARGES	215400	€	**TOTAL DES PRODUITS**	215400	€

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[9]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€	**87 – Contributions volontaires en nature**		€
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES		€	**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**		€

Important : *Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.* ***Ne pas indiquer les centimes d'euros.***

Fait à : Fos sur mer Le 23/10/2020

Signature du Président

Cachet de l'association

piicto Association PIICTO
hébergée chez Solamat Merex Ets de Fos
Rte du quai minéralier
13 270 Fos sur mer
SIRET n° 810 156 018 00022

[7] *Ne pas indiquer les centimes d'euros.* [8] *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.* [illegible] *également n° 2018-06*

Reçu au Contrôle de légalité le 18 mars 2021